

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 12 décembre 2023 chargeant madame Amandine Janquin, attaché territorial, des fonctions de secrétaire générale par intérim au pôle réussites citoyennes à compter du 8 décembre 2023,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le poste de secrétaire général - pôle réussites citoyennes est pourvu à compter du 1^{er} février 2024.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions exercées par madame Amandine Janquin, attaché territorial, en qualité de secrétaire général par intérim au pôle réussites citoyennes à compter du 1^{er} février 2024.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 27 février 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines